

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1040/SG/ESJ portant affectation d'instituteurs et d'institutrices stagiaires dans les écoles primaires publiques

n° 72-1040/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

4 juillet 1972

Numéro JO

n° 14 du 25/07/1972

Date du numéro

25 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Les instituteurs principaux, instituteurs et institutrices stagiaires ci-dessous désignés sont affectés, pour l'année scolaire 1972-1973, dans les établissements suivants : Ecole du boulevard de la République annexée au cours normal de Diibouti : M. Abdillahi Douale Wais,; M. Aboubaker Daoud Ibrahim ; M. Abdillahi Aidid Farah; M. Gérard Polycarpe, Ecole de la Zone portuaire Sud à Djibouti : M. Omar Areh Bouh. Ecole du Quartier de la Plaine à Djibouti : M Osman Moussa Omar. Ecole du Quartier 6 à Djibouti : Mlle Asrar Mahmoud Ibrahim ; M. Mahmoud Farah Omar. Ecole du Quartier 7 à Djibouti : M. Yousseuf Nour Karieh ; M. Ismaël Aden Hassan. Ecole du Quartier Arrhiba à Djibouti : M. Koulmyeh Ismaël Abdi; M. Abdillahi Elmi Houdon. Ecole d'Ambouli : M. Abdi Osman Omar.